

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

**Délibération**  
n° 2020.07.160

**Politique cyclable :  
mise en place d'un  
dispositif d'aide à  
l'achat de vélos à  
assistance électrique  
(VAE)**

**LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 juillet 2020**

**Secrétaire de séance** : Michel ANDRIEUX

**Membres présents** :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Laurent BENETEAU

**Ont donné pouvoir** :

Jean-Claude COURARI à Roland VEAUX, Jean-Luc FOUCHIER à Hervé GUICHET, Martine PINVILLE à Raphaël MANZANAS, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT

**Suppléant(s)** :

Catherine BREARD par Laurent BENETEAU

**Excusé(s)** :

Jean-Claude COURARI, Jean-Luc FOUCHIER, Martine PINVILLE, Fabrice VERGNIER

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.07.160**

MOBILITES

Rapporteur : Madame DE MAILLARD

**POLITIQUE CYCLABLE : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'AIDE A L'ACHAT DE VELOS A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)**

GrandAngoulême mène une politique volontariste en faveur de l'usage du vélo, ciblée sur l'enjeu de favoriser le report modal de la voiture vers le vélo. Pour cela, la communauté d'agglomération concourt notamment au développement des infrastructures et du stationnement vélo sur le territoire, développe les services vélos, etc. Ainsi, le parc de vélos affectés au service de location vélo longue durée Möbius atteint les 700 vélos cet été et la demande reste importante.

Par ailleurs, le marché de la vente des vélos à assistance électrique (VAE) est en plein essor : près de 338 000 VAE ont été vendus en 2018 au niveau national, soit 13% de plus que l'année précédente. Ces chiffres témoignent de la pertinence de ce mode de transport qui permet d'accomplir des distances plus importantes qu'un vélo classique, pour un coût d'utilisation et d'entretien faible. Néanmoins, le prix moyen d'achat d'un VAE reste important (+ de 1 000€) et demeure un frein notamment pour les foyers les plus modestes.

Aussi, au regard du contexte sanitaire et économique et afin de permettre à un plus grand nombre d'habitants d'accéder à ce mode de déplacement, il est proposé de mettre en place une prime à l'achat pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Montant et conditions d'attribution de la prime

La prime portera sur l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (neuf ou reconditionné).

La prime sera destinée aux habitants majeurs du territoire, avec une seule aide par foyer fiscal sous réserve des revenus de ce foyer.

- ⇒ Condition d'éligibilité au dispositif : revenu fiscal de référence du foyer inférieur ou égal à 30 000 € / an
- ⇒ Montant de la prime, 2 niveaux :
  - 25 % du montant de l'acquisition du vélo TTC, et plafonnée à 250 € TTC pour les foyers imposables ayant un revenu fiscal de référence inférieur à 30 000 €/an
  - 50 % du montant total TTC de l'acquisition du vélo, et plafonnée à 500 € TTC pour les foyers qui ne sont pas imposables.

La prime sera versée en une seule fois au bénéficiaire après réception du dossier complet. Le bénéficiaire s'engage à ne pas revendre le vélo sur une durée de 3 ans. Cette prime est cumulable avec les éventuelles autres aides à l'achat existantes (le cumul des aides ne pouvant toutefois dépasser le prix du vélo TTC).

Pour bénéficier de la prime, l'achat devra être effectué auprès d'un vendeur de cycle partenaire de l'opération. Ce partenariat prévoit notamment un engagement des vendeurs à :

- proposer à la vente des VAE conformes aux normes en vigueur ;
- proposer un service après-vente en magasin couvrant l'ensemble des prestations d'entretien des organes mécaniques ou électriques du VAE ;
- pratiquer le prix du marché identique à l'offre tarifaire habituelle hors subventionnement de la part de la collectivité.

Budget alloué au dispositif

Il est proposé d'allouer un budget de 50 000 €, soit environ 100 à 200 primes.

Les primes seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers complets, jusqu'à épuisement des crédits alloués à l'opération.

Un bilan sera réalisé suite à la consommation de ce budget afin d'évaluer la pertinence du dispositif mis en place et son éventuelle reconduction.

Date de démarrage du dispositif : 17 juillet 2020.

**Je vous propose :**

**D'ADOPTER** la mise en œuvre d'un dispositif d'aide à l'achat de vélos électriques dans le cadre de la politique cyclable de GrandAngoulême.

**D'APPROUVER** les termes du règlement de l'opération figurant en annexe.

**D'APPROUVER** les termes de la convention type de mise en œuvre de l'aide à l'achat passée entre GrandAngoulême et le vendeur de cycles partenaire figurant en annexe

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir et relatif à cette opération

**D'INSCRIRE** le budget et d'imputer la dépense

*ANNEXE 1 : règlement d'attribution d'une subvention pour l'achat du vélo à assistance électrique*

*ANNEXE 2 : projet de convention cadre pour le partenariat entre GrandAngoulême et les vendeurs de vélos*

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ( 1 ABSTENTION ),  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>24 juillet 2020</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>24 juillet 2020</b>